

Le Domaine de la Baie Audierne (29)

Tourisme - TERRES DE FRANCE APPART HOTELS ET RÉSIDENCES

NUMÉRO DE DOSSIER : 6967

COORDONNÉES	
Résidence	Le Domaine de la Baie 86-90 Rue Lamartine 29770, Audierne
Exploitant	TERRES DE FRANCE APPART HOTELS ET RÉSIDENCES La coupure du parc, route de thuet 37120, Chaveignes 02 47 42 39 50 copro@terresdefrance.com
Cabinet de Syndic	STEA FIT 1 Place du Parlement 31000, Toulouse 05 61 21 91 93 contact@stea-fit.com
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section AE - n°16, 301, 304, 305, 307

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	62 800 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	5 800 €
Montant TVA	1 160 €
Total TTC	63 960 €
Frais Notaire	6 100 €
Total acte en mains	70 060 €
Rentabilité brute HT / HT	6 %
Numéro copropriété	75 + 193
Numéro d'exploitation	512
Type de lot	Duplex
Surface	29.97 m² Carrez
Niveau / étage	RDC
Balcon	Oui (terrasse)
Parking	Oui n°75
Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	327 €
Fonds de travaux (annuel)	50 €
Taxe foncière (2025)	476 €
Dont TOM remboursée	125 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	20/01/2026
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété
Année de construction	2014
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
BAIL RENOUVELÉ	
Durée et début du bail	9 ans ferme - (01/01/2025 - 31/12/2033)
Loyer annuel HT	3 765 €
Mode d'indexation	Annuelle - ILC plafonné 1.5%
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Droit de séjour 1 semaine pour un forfait de 55€TTC (hors vacances scolaires). Le propriétaire a abandonner 4 mois de loyer en 2025 pour financer les travaux des parties privatives réalisés par l'exploitant. Ancienne résidence Néméa reprise en 2024. Sujet procédure en cours sur la copropriété contre l'ancien exploitant pour défaut d'entretien avec une demande de d'indemnisation porté à 650.000€. La procédure va être longue car plus d'une trentaine d'entreprise sont engagées. Les propriétaires ont payés et avancés les travaux. Il est prudent de prévoir 1500€ HT pour de possible travaux communs/privatifs.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - **MAJ le 28/07/2026 à 10:46**